

<http://creste41.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article95>

Opération

1000 défis pour ma planète (opé 2005)

- Archives - 2004-2005 -

Date de mise en ligne : vendredi 3 décembre 2004

Copyright © Sciences41 - Tous droits réservés

"1000 défis pour ma planète" est une opération d'éducation à l'environnement lancée en 1993 par les ministères chargés de l'environnement, de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la jeunesse et des sports. Elle vise à faire évoluer les comportements pour un développement durable de la planète en suscitant l'engagement des jeunes et de leurs éducateurs pour la protection de l'environnement.

Au niveau national, les trois ministères partenaires définissent les objectifs de l'opération. Un comité régional pilote ce dispositif. Un jury régional évalue les projets proposés, attribue le label "1000 défis" et peut également attribuer une aide financière.

L'opération s'adresse aux groupes de jeunes (moins de 25 ans révolus). Un groupe ne peut présenter qu'un seul défi. Un "défi" met obligatoirement en oeuvre une collaboration jeunes-éducateurs-parrains techniques. Ces derniers sont des associations, des établissements publics, des services administratifs, des collectivités territoriales, des entreprises qui apportent un soutien technique, scientifique, voire financier aux projets des jeunes.

Un défi doit reposer sur une démarche pédagogique structurée.

Un défi doit contribuer à améliorer durablement la gestion et la protection de l'environnement.

Un défi doit favoriser la formation de citoyens solidaires, susceptibles d'exercer des responsabilités sur leur propre environnement et d'être force de proposition.

Les dossiers d'inscription sont disponibles en septembre et à remettre avant fin-octobre à l'administration dont dépendent les porteurs de projet :

[-] pour un établissement scolaire : IA ou IEN (Inspection Académique, Inspection de l'Education Nationale)

[-] pour un établissement agricole : DRAF (direction régionale de l'agriculture et de la forêt - service régional formation-développement)

[-] pour une association ayant obtenu l'agrément "Jeunesse et éducation populaire" ou les groupes librement organisés de jeunes (15 à 25 ans) : DRDJS ou DDJS (directions régionales ou départementales de la jeunesse et des sports)

[-] pour une association de protection de l'environnement et toute autre catégorie : DIREN (direction régionale de l'environnement)

Le jury labellise les projets en novembre.

Les défis ne reçoivent pas d'aide financière fixe et systématique. Les porteurs de projets doivent rechercher des financements auprès des collectivités territoriales, des partenaires privés ou auprès des ministères dont dépendent les porteurs de projets, selon les dispositifs financiers s'y rattachant (Actions éducatives innovantes, Action innovante pygmalion, Programmes régionaux d'expérimentation, d'animation et de coopération, Contrats éducatifs locaux, Défis Jeunes).

Post-scriptum :

Le correspondant "1000 défis" en Loir-et-Cher est maintenant Jean-François Ortemann, directeur d'école Charcot à Blois.